



Crésus Gestion PE

3.4 - Cresus Comptabilité.

- 3.4.1 - Importer les écritures
- 3.4.2 - Saisir une écriture manuelle
- 3.4.3 - Saisir une écriture avec TVA
- 3.4.4 - Modifier une écriture
- 3.4.5 - Supprimer une écriture
- 3.4.6 - Chercher une écriture
- 3.4.7 - Afficher le bilan
- 3.4.8 - La gestion de la TVA

3.4 - Crésus Comptabilité.

La plupart des écritures dans la comptabilité sont générées automatiquement par la facturation ou les salaires. Elle servira donc essentiellement d'outil d'analyse, mais il est bien entendu possible d'y passer des écritures manuelles.

Démarrez l'application, Crésus Comptabilité affiche le journal de saisie, avec toutes les écritures existantes.

Crésus Gestion PE - Comptabilité - [Exemple - 2015]

Fichier Edition Présentation Outils Compta Options Fenêtre Aide

Journal 01.01.15 - 31.12.15

Date	Débit	Crédit	Pièce	Libellé	Somme	
23.02.15	4200	...	124	[1] International + IBAN, (IPM) net, TVA = 40.37	504.63	[E]
23.02.15	1170	...	124	[1] International + IBAN, , 8% de TVA (IPM)	40.37	[E]
23.02.15	...	2000	124	[1] International + IBAN, Total, (IPM)	545.00	[E]
24.02.15	6510	...	130	[1] Le téléphone, , (IPI) net, TVA = 20.74	259.26	[E]
24.02.15	1171	...	130	[1] Le téléphone, , 8% de TVA (IPI)	20.74	[E]
24.02.15	...	2000	130	[1] Le téléphone, Total, (IPI)	280.00	[E]
25.02.15	6400	...	9	Eau, (IPMRED) net, TVA = 1.13	45.37	
25.02.15	1170	...	9	Eau, 2.5% de TVA (IPMRED)	1.13	
25.02.15	6400	...	9	Electricité, (IPI) net, TVA = 16.00	200.00	
25.02.15	1171	...	9	Electricité, 8% de TVA (IPI)	16.00	
25.02.15	6400	...	9	Gaz, (IPI) net, TVA = 5.78	72.22	
25.02.15	1171	...	9	Gaz, 8% de TVA (IPI)	5.78	
25.02.15	6510	...	9	Téléphone, (IPI) net, TVA = 5.62	70.28	
25.02.15	1171	...	9	Téléphone, 8% de TVA (IPI)	5.62	
25.02.15	...	1020	9	Total paiement	416.40	
25.02.15	4200	...	13	Achat marchandises, (IPM) net, TVA = 29.63	370.37	
25.02.15	1170	...	13	Achat marchandises, 8% de TVA (IPM)	29.63	
25.02.15	...	2000	13	Achat marchandises Total, (IPM)	400.00	
25.02.15	4200	2000	13	Achat marchandises Facture 301	400.00	
25.02.15	6500	...	24	Electricité, (IPI) net, TVA = 40.37	504.63	
25.02.15	1171	...	24	Electricité, 8% de TVA (IPI)	40.37	

TVA: COR 8.0% 7.6% Achat/Paiement Sans TVA (net) Net: 0.00 Brut: 0.00
 Vente/Paiement Avec TVA (brut) TVA: 0.00
 Débit Crédit

15.12.15 6 0.00

Pour obtenir de l'aide, pressez F1 Marquées : 0 407 / 407 / 407

3.4.1 - Importer les écritures

Dans un premier temps, nous allons intégrer les écritures générées par Cresus Facturation et Cresus Salaires :

- cliquez sur l'icône , ou utilisez la commande *Fichier – Comptabiliser*
- sélectionnez *Facturation* pour importer les écritures générées au §3.2.14
Comptabiliser les écritures
- Cresus affiche le nombre d'écritures importé
- ces écritures sont identifiées par l'icône 
- cliquez sur *OK* pour revenir dans le choix des écritures à intégrer
- sélectionnez *Salaires* pour importer les écritures générées au §3.3.8
Comptabiliser les salaires
- Cresus affiche à nouveau le nombre d'écritures ajouté automatiquement
- ces écritures sont identifiées par l'icône 

3.4.2 - Saisir une écriture manuelle

L'introduction d'une nouvelle écriture se fait dans la ligne d'édition au bas de l'écran

Dans cet exemple, nous allons enregistrer un virement de la banque au compte PostFinance de 500.- le 13 septembre.

- si elle n'est pas encore vide, cliquez sur l'icône  ou appuyez sur la touche `ESC` pour vider la ligne d'édition
- cliquez dans la colonne *Date* et saisissez la date de l'écriture
- appuyez sur la touche `Tab` pour passer dans la colonne *Débit*. Cresus propose la liste des comptes. Vous pouvez parcourir la liste et double-cliquer sur le compte *1010*
- appuyez sur la touche `Tab` pour passer dans la colonne *Crédit*. Il est possible de taper directement le numéro du compte *1020*
- la colonne *Pièce* sera incrémentée automatiquement
- passez dans le *libellé* et tapez la désignation de l'écriture
- passez dans la colonne *Montant* et entrez 500
- appuyez sur la touche `Entrée` ou cliquez sur l'icône  pour valider la saisie
- l'écriture est affichée selon sa date

3.4.3 - Saisir une écriture avec TVA

Dans cet exemple, nous allons saisir la vente au comptant de marchandises, le 17 septembre.

- si elle ne l'est pas déjà, cliquez sur l'icône  ou appuyez sur la touche `[ESC]` pour vider la ligne d'édition : la date reste au 13 septembre
- modifiez la date
- appuyez sur la touche `[Tab]` pour passer dans la colonne *Débit*
- saisissez le compte 1000 au débit
- appuyez sur la touche `[Tab]` pour passer dans la colonne *Crédit*
- tapez *vente*, la liste n'affiche que les comptes dont le libellé contient le mot *vente*
- les flèches haut/bas passent au compte précédent/suivant
- sélectionnez le compte 3200
- passez dans la colonne *Libellé*
- saisissez le libellé de votre choix
- passez dans le montant
- saisissez 1000
- validez l'écriture 

17.09.15	...	3200	6	Vente au comptant, (TVA) net, TVA = 74.07	925.93
17.09.15	...	2200	6	Vente au comptant, 8% de TVA (TVA)	74.07
17.09.15	1000	...	6	Vente au comptant Total, (TVA)	1'000.00

L'écriture comporte le montant hors taxes, le montant de la TVA et le montant toutes taxes comprises.

3.4.4 - Modifier une écriture

Vous pouvez modifier toutes les écritures manuelles de l'exercice :

La souris doit être en forme de croix . Si ce n'est pas le cas, utilisez la commande *Outils > Modification* avant de cliquer sur l'écriture.

- cliquez sur l'écriture de virement saisie plus haut
- l'écriture est recopiée dans la ligne d'édition et s'affiche en rouge

13.09.15	1010	1020	7	Virement	500.00
15.09.15	1000	1100	107	[2] Mauvais payeur, C. A., Paiement,	162.00
17.09.15		2200	6	Vente au comptant (TVA) cat. TVA = 74.07	225.00

TVA: (pas de TVA) Achat/Paiement Vente/Paiement

Débit Crédit

13.09.15 | 1010 | 1020 | 7 | Virement | 500.00

<Ecriture en cours de modification>

Compte postal	Compte courant CHF
80'733.50	29'127.12

Libellé de l'écriture Marquées : 0 462 / 462 / 462

- passez dans la date pour la corriger, puis validez l'écriture 
- l'écriture est classée d'après sa date
- sélectionnez l'écriture de vente saisie ci-dessus
- modifiez le montant
- validez l'écriture
- les montants HT, de TVA et TTC sont adaptés

Vous ne pouvez pas modifier une écriture provenant de *Crésus Facturation* ou de *Crésus Salaires*.

3.4.5 - Supprimer une écriture

Toutes les écritures manuelles de l'exercice peuvent être supprimées :

- cliquez avec le bouton de droite de la souris sur l'écriture
- dans le menu, utilisez la commande *Supprimer*
- vérifiez que l'option *Seulement l'écriture cliquée* est sélectionnée
- cliquez *Oui*
- l'écriture disparaît

Il n'y a pas de fonction *Undo* ou **Ctrl** + **Z**, si vous avez supprimé l'écriture par mégarde, il faudra la saisir à nouveau.

3.4.6 - Chercher une écriture

L'outil  sert à chercher les écritures répondant au critère spécifié parmi toutes les écritures affichées.

- cliquez sur l'icône
- saisissez le mot vente dans le champ *Libellé*
- cliquez sur *OK*
- les  icônes passent à l'écriture suivante /précédente répondant au même critère

D'autres outils permettant de chercher  ou filtrer  les écritures sont décrits dans le manuel d'utilisation.

3.4.7 - Afficher le bilan

Plusieurs vues permettent d'afficher un extrait de compte, le compte de résultat, la balance de la comptabilité et d'autres décomptes importants pour l'analyse de la comptabilité.

Voici par exemple comment afficher le bilan :

- cliquez sur l'icône  ou utilisez la commande *Présentation – Bilan*.
- dans le dialogue, choisissez le mode *Actif et passif 1 colonne* ou *2 colonnes*
- cliquez sur *OK*

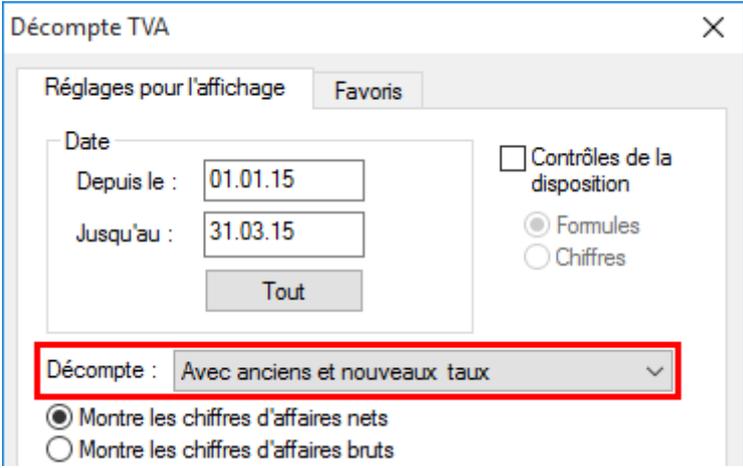
3.4.8 - La gestion de la TVA

Toutes les écritures avec de la TVA peuvent être listées et utilisées pour générer le décompte TVA.

- cliquez sur l'icône  pour passer en mode *Résumé TVA*
- spécifiez les dates de la période à considérer
- vous avez le choix entre afficher les écritures par code TVA ou par compte
- cliquez sur *OK*
- ce mode sert à vérifier l'imputation des écritures aux différents codes

Une fois les vérifications effectuées, vous pouvez générer et imprimer le décompte :

- cliquez sur l'icône 
- spécifiez les dates de la période à considérer
- vérifiez que vous avez bien le décompte avec anciens et nouveaux taux



- cliquez sur *OK*
- les positions et chiffres peuvent être imprimés  sous forme de pièce justificative ou de décompte. elles peuvent également être visualisées .

Q04/2010

01.10.2010 - 31.12.2010
28.02.2011
28.02.2011
199 1.60
5938

C204199100105938447201

Période de décompte:
À remettre et à payer jusqu'au:
Valeur (intéressé incotroaire à partir du):

N° TVA:
N° de réf.:
EPITEC SA
EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES
1400 YVERDON-LES BAINS

I. CHIFFRE D'AFFAIRES (Les articles cités se réfèrent à la loi sur le TVA du 12.08.2009)
Tous les contre-prestations commencent au regard (art. 29) y compris le montant de mandats
avec la procédure de déclaration et de prestations fournies à l'étranger

Contre-prestations constatées au ch. 200 (montant de prestations non imposables (art. 24)
pour lesquelles il a été opté en vertu de l'art. 22

Déductions:
Prestations exonérées (0 - ex. exportations, art. 23), prestations exonérées fournies
à des institutions et à des personnes bénéficiaires (art. 197)
Prestations fournies à l'étranger

Transferts avec la procédure de déclaration
(art. 30, voir art. 199 - joindre le formulaire n° 754)
Prestations non imposables (art. 21) pour lesquelles il n'a pas été opté selon l'art. 22

Déductions de la contre-prestation

Total du chiffre d'affaires imposable (ch. 200 moins ch. 280)

II. CALCUL DE L'IMPÔT

Taux		Impôt CHF / ct.	
Normal	301	6.0%	300
Réduit	311	2.5%	310
Spécial pour réaménagement	341	3.8%	340
Impôt sur les marchandises	381		380

Total de l'impôt dû (ch. 200 à 381)

Impôt préalable grevant les coûts en matériel et en prestations de services
Impôt préalable grevant les investissements et autres charges d'exploitation
Dégrèvement ultérieur de l'impôt préalable (art. 30), prestations à soi-même (art. 31)
Concessions de la déduction de l'impôt préalable: double affectation (art. 30), prestations à soi-même (art. 31)
Réductions de la déduction de l'impôt préalable: prestations n'étant pas considérées
comme des contre-prestations, comme subventions, taxes de séjour, etc. (art. 32, al. 2)

Montant à payer à l'Administration fédérale des contributions

Solde en faveur de l'assujéti

III. AUTRES MOUVEMENTS DE FONDS (art. 18, al. 2)
Subventions, taxes de séjour et similaires, contributions versées aux établissements
chargés de l'administration des déchets et de l'approvisionnement en eau (art. a à c)
Les dons, les dividendes, les débourssements, etc. (art. d à f)

Le/la soussigné(e) confirme l'exactitude de ses déclarations:
Bureau comptable

Date
31.12.10

BBIC PDSEBTEUFWKZK Av 01/10/10 100772909762
1876786024800000000101

Chiffre d'affaires CHF
Chiffre d'affaires CHF

Impôt CHF / ct. jusqu'en 31.12.2010
Impôt CHF / ct. jusqu'en 31.12.2010

Impôt CHF / ct. jusqu'en 31.12.2010

Signature valable

Téléphone
0848 27 37 87

F_3004/21-01/10.10

Référez-vous au manuel Crésus Comptabilité pour une documentation complète de ce module.